



PRÉFET DU MORBIHAN

Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature

DDTM du Morbihan

Service Eau Nature et Biodiversité

Affaire suivie par : Richard SALIN

Tél. : 02 97 64 85 56 / 02 56 63 74 96

Mail : richard.salin@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 05 DEC. 2016

Le Préfet,

à

Destinataires in fine

Objet : campagne de contrôle en site classé du service départemental de l'ONCFS du Morbihan

Dans le cadre du plan de contrôle départemental de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN), qui vise à sanctionner les atteintes à l'environnement et notamment aux sites protégés, les agents de l'ONCFS ont procédé à des opérations de contrôles/sensibilisation durant l'été 2015, en visant plus particulièrement les activités irrégulières de camping/caravanning situées en site classé sur l'ensemble du littoral de votre commune.

Les quatre communes de Belle-Île ont été prospectées avec le souci de répartir les contrôles et de ne pas cibler un secteur en particulier. A cette occasion, chaque personne concernée a reçu une information verbale de sensibilisation relative aux atteintes à l'environnement et notamment aux sites protégés.

Les non-conformités observées par les agents de l'ONCFS en sites classés ont été traitées avec pédagogie auprès des propriétaires de parcelles. Je vous rappelle que pour cette première campagne de contrôles les constats d'infraction n'étaient pas prévus.

Une réunion de restitution de ces contrôles a été organisée le 8 janvier 2016 en préfecture, à laquelle vous avez bien voulu participer.

A cette occasion mon prédécesseur avait insisté sur la nécessité :

1. d'engager les actions destinées à faire cesser sans délai ces infractions ;
2. de réaliser un recensement précis des situations de camping et de caravanning, en définissant les conditions d'implantation futures de ces pratiques, au regard du droit des sols et des aspects sanitaires, ainsi que les conditions de mise en œuvre de ces zones de loisirs désignées.

Vous avez engagé depuis plusieurs mois des réflexions dans le cadre de l'élaboration de votre plan local d'urbanisme qui a pour objet de définir un projet de territoire et ses conditions d'application, dans le respect des réglementations en vigueur. La problématique camping/caravanning doit y être intégrée.

Je vous demande de me faire part des démarches entreprises dans ce domaine, en vous rappelant que les activités irrégulières de camping/caravanning situées en site classé, si elles posent un problème d'atteinte au patrimoine naturel et à la biodiversité afférente, ont également des impacts significatifs en matière de sécurité publique, de pollution de l'eau, et de risques d'incendie pour les biens et les personnes.

Je vous informe par ailleurs que dans le cadre de la mise en place du plan de contrôle départemental de la MISEN au titre de l'année 2017, et en l'absence de projets engagés pour résorber ces infractions, des procédures pénales pourront être engagées pour toutes modifications constatées, en site classé.

Le préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Le Deun', written over a faint circular stamp.

Raymond LE DEUN

Mesdames et Messieurs les maires des communes de :

BANGOR
LE PALAIS
LOCMARIA
SAUZON

Copies à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer
DREAL
ONCFS
ONEMA
DDTM

Pour information à :

Monsieur le sous-préfet de Lorient
Monsieur le procureur de la République adjoint du Tribunal de Grande Instance de Lorient